



Le 9 juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

POLITIQUE SOCIALE

M. Savoie

L'hon. M^{me} Boudreau

M. Savoie

M. Savoie

L'hon. M^{me} Boudreau

M. Savoie

L'hon. M^{me} Boudreau

M. Savoie

L'hon. M^{me} Miles

M. Savoie

L'hon. M^{me} Boudreau

M. Savoie

L'hon. M^{me} Boudreau

M. Savoie

L'hon. M^{me} Boudreau

M. Savoie

L'hon. M^{me} Boudreau

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Boudreau

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Boudreau

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Boudreau

IA

M. Coon

L'hon. M^{me} Holt

M. Coon

L'hon. M^{me} Holt

SOINS DE SANTÉ

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.



[Original]

POLITIQUE SOCIALE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je vous souhaite un bon après-midi.

[Traduction]

La semaine dernière, le défenseur a présenté son deuxième rapport concernant le décès d'une personne dont Développement social était au bout du compte responsable. Dans ce cas-ci, il s'agissait d'une personne âgée dans un foyer de soins. J'ai posé à la première ministre des questions sur des sujets liés aux actions du ministère du Développement social, en ce qui concerne notamment sa capacité d'établir l'ordre de priorité des dossiers, toute mesure prise jusqu'à présent et la possibilité que son gouvernement donne suite ou non à toutes les recommandations du défenseur. La première ministre n'a daigné répondre à aucune question. Sa ministre des Aînés s'est davantage concentrée sur le moment du décès de la femme, ce qui est absolument honteux. Le gouvernement a, à de nombreuses occasions, manqué de respect à l'égard de l'Assemblée législative et des gens du Nouveau-Brunswick, mais que dire de ce cas-ci? C'est d'une bassesse sans précédent. La première ministre se donnerait-elle maintenant la peine de défendre les mesures prises par son gouvernement et sa ministre des Aînés? S'excusera-t-elle de telles actions honteuses? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député de l'opposition de la question, qui me permet encore une fois de prendre la parole pour amplifier la voix de toutes les personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

Dans un premier temps, je veux certainement dire que l'histoire d'Alice nous touche profondément. Nous sommes aussi touchés par la situation de la famille et des proches, qui ont malheureusement vécu l'incident. Voilà le premier élément que je voulais mentionner.

Le rapport du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés renferme cinq recommandations qui sont vraiment importantes pour nous. Nous appuyons les recommandations. Notre ministère poursuivra le travail qui a été entrepris dès le début de mon mandat de ministre.

Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec les personnes âgées, les familles et nos partenaires. Nous voulons que chaque personne âgée reçoive les meilleurs soins, dans le meilleur milieu possible et dans les meilleures conditions possible. Merci beaucoup.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Aucune des questions soulevées la semaine dernière ne mettait en cause le gouvernement Holt de quelque manière que ce soit ; pourtant, la ministre s'est mise à répéter l'année du décès de la femme afin de détourner l'attention de toute faute ou de toute responsabilité. D'emblée, aucune accusation n'a été formulée contre le gouvernement et aucune responsabilité ne lui a été imputée. Le manque de sensibilité envers la personne âgée décédée est en soi honteux, mais une telle insistance maladroite à répéter l'année de son décès, ce que la ministre a fait au moins six fois en public, révèle le véritable objectif du gouvernement actuel. Voilà un détail que personne n'a besoin de connaître, car il pourrait permettre d'identifier la victime. Voilà qui est à la fois irresponsable et insensible.

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La première ministre est assise là-bas et elle rit. En quoi un tel détail est-il si important pour que la ministre des Aînés le répète autant de fois? Alice est décédée dans des circonstances tragiques, peu importe la date, alors qu'elle était sous la responsabilité de l'un de nos services publics. C'est à nous de faire mieux. Voilà sur quoi il faut se concentrer. La première ministre souhaite-t-elle continuer à défendre sa ministre? S'excusera-t-elle d'un tel comportement insensible?

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie encore une fois le député du côté de l'opposition d'avoir abordé une question que notre gouvernement considère comme très importante.

Si vous me le permettez, je vais simplement parler de la date de l'incident mentionné dans le rapport. J'ai mentionné la date, soit 2022, tout simplement pour nous rappeler que c'est à ce moment-là que la situation s'est déroulée. La semaine dernière vous avez demandé ce que nous avons fait de toute urgence pour répondre aux besoins de la personne. J'ai abordé les faits.

De notre côté, nous n'avons pas attendu une seule minute pour parcourir la province au moment où j'ai assumé mon poste, pour mettre les personnes âgées du Nouveau-Brunswick au premier plan et amplifier leur voix. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement a fait un investissement historique de 993 millions pour que nos personnes âgées reçoivent les meilleurs soins dans les meilleures conditions. Merci, Madame la présidente.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Comme je l'ai dit, Madame la présidente, la réponse montre un manque de sensibilité. Peu importe le moment où Alice est décédée, nous savons maintenant ce qui s'est passé et nous devons agir. Nous avons déjà prévu de réunir un comité et de convoquer des témoins afin d'examiner les circonstances du décès de Bobby, un jeune pris en charge par le ministère du Développement social. Nous sommes maintenant saisis d'un rapport sur le décès d'une personne âgée. On a demandé au gouvernement Holt d'envisager l'ajout du dossier d'Alice aux travaux du comité, mais le gouvernement n'a pas voulu s'engager à le faire. Pourquoi pas? Quel genre de message cela envoie-t-il? De telles questions n'auraient pas à être posées si le gouvernement Holt avait simplement accepté de procéder ainsi. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de le faire? Voilà qui est insensé. La fin de semaine est passée, et le gouvernement a eu le temps de réexaminer la question. Le gouvernement Holt reverra-t-il sa décision et ajoutera-t-il le dossier d'Alice à celui de Bobby dans le cadre des travaux du comité de la politique sociale? Aucune raison ne nous empêche de le faire, à moins que le gouvernement ne cherche à cacher quelque chose au public. La ministre vient de dire qu'elle soutient les personnes âgées ; veillons donc à ce qu'elle le fasse en permettant que le dossier fasse partie des travaux.

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Merci encore au député de l'opposition de la question, qui me permet de souligner tout le travail que nous faisons à l'égard de la sécurité de nos personnes âgées et qui est au coeur de chacune de nos actions. Bien que nous ne siégeons pas au comité, nous poursuivons notre travail au dossier des personnes âgées. Nous suivons avec intérêt les travaux du Comité permanent de la politique sociale et nous avons vraiment hâte de connaître les résultats.

Nous sommes vraiment à l'écoute de la réalité de nos personnes âgées dans la province et de celle des familles et du personnel des foyers de soins, car nous tenons à mieux comprendre les défis qui se posent à chacune de nos personnes âgées. Je mets l'accent sur chacune de nos personnes âgées parce que chaque personne âgée a le droit d'être respectée et d'être reconnue dans son histoire. Nous ferons vraiment tout notre possible pour nous assurer que chacune de nos personnes âgées se sent en sécurité dans son milieu. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà un grand nombre de platitudes sans réponse, Madame la présidente. Nous savons, d'après le rapport sur l'histoire de Bobby, que le défenseur a seulement été informé du décès de Bobby parce que quelqu'un lui avait dit de se pencher sur le dossier. Bobby est décédé d'une surdose, seul, dans une maison de défoncé. Le défenseur aurait dû être directement informé du décès



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

dans des circonstances atroces d'un enfant pris en charge. Il ne l'a pas été, car rien n'oblige le bureau du coroner à aviser le défenseur du décès d'une personne prise en charge par le gouvernement provincial. Des dispositions législatives sont en vigueur dans d'autres provinces canadiennes. Exiger que le coroner fasse rapport au défenseur de tels cas permettrait au Bureau du défenseur du Nouveau-Brunswick de réagir plus efficacement et plus rapidement et d'éviter qu'il ne le fasse des années après les événements. La première ministre s'engagerait-elle à faire adopter, ici, au Nouveau-Brunswick, une mesure législative pour que le bureau du coroner communique avec le Bureau du défenseur lorsque les circonstances l'exigent? Merci, Madame la présidente.

L'hon. Mme Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je remercie, encore une fois, le député d'en face de me donner l'occasion de sensibiliser le public, la population et chaque personne du Nouveau-Brunswick à des épreuves et à des événements tragiques que vivent certains de nos jeunes pris en charge par le système. Nous devons saisir chaque occasion qui se présente d'aborder publiquement la discussion. Bien que la situation soit tragique et qu'il soit difficile d'en entendre parler, il est important que chaque parlementaire et chaque personne du Nouveau-Brunswick en soit au courant. Le député d'en face pose des questions à l'égard du processus et cherche à savoir si nous envisagerons la mesure. Nous nous penchons actuellement sur la question et nous tenons des discussions à l'égard du processus. Comment fait-on les choses ailleurs? Quelles sont les pratiques exemplaires? J'attends avec intérêt les discussions à venir, Madame la présidente. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La bonne réponse était « oui », Madame la présidente.

La Semaine des foyers de soins est en cours. Le gouvernement Holt laisse manifestement tomber les personnes âgées. Les représentants du secteur des foyers de soins ont dit que la stratégie du gouvernement n'était pas à la hauteur et que le secteur était en crise, vu le roulement élevé et le manque de places. Il y a 1 000 personnes âgées en attente d'une place. Une seule minute est ajoutée au nombre d'heures de soins, lequel s'élève seulement à 3,1 heures de soins directs.

Le pire, c'est que les personnes âgées devront attendre jusqu'en janvier 2027 avant que soit ajoutée la minute additionnelle de soins. Les personnes âgées sont traitées comme une préoccupation secondaire. La stratégie entière du gouvernement Holt remet tout à plus tard, lorsque son mandat aura pris fin, ce qui n'aide aucunement les personnes âgées en ce moment.

Lisez le rapport. Il y figure carrément des détails qui indiquent que le gouvernement ne compte pas vraiment aider les personnes âgées en ce moment. Laissons donc la première ministre prendre la parole et suivre son approche insensible habituelle, c'est-à-dire parler de toutes les formidables mesures que prend son gouvernement pour les personnes âgées,



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

alors que tout indique le contraire. Madame la première ministre, allez-y et récitez à nouveau vos notes d'allocution déconnectées de la réalité. Agir de la sorte pendant la Semaine des foyers de soins est une insulte aux personnes qui ont bâti la province et à celles qui s'occupent de ces dernières.

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie encore une fois le député du côté de l'opposition de parler d'un nouveau sujet, les heures de soins. Nous sommes vraiment conscients de ce qui se passe dans chacun de nos foyers de soins. C'est certain, car nous travaillons en étroite collaboration avec les gens des foyers de soins. À titre de partenaires, ils ont même participé à la rédaction du plan que nous avons mis en oeuvre le 26 mars dernier et que vous connaissez sans doute.

Le budget de l'exercice en cours prévoit des dépenses records pour les personnes âgées et les soins de longue durée. La somme accordée aux soins aux personnes âgées et aux soins de longue durée dans le budget de l'exercice en cours a augmenté de 19 % par rapport à la somme prévue au budget de 2025-2026. Il s'agit d'une augmentation de 162 millions de dollars, ce qui donne un investissement global de 993 millions.

Comme il a été annoncé lors du dévoilement du budget et du lancement du plan, nous investissons 2,6 milliards de dollars additionnels en 2026-2027 pour augmenter le nombre d'heures de soins fournis aux pensionnaires des foyers de soins. Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La réalité, Madame la présidente, c'est que la somme est de 2,4 millions de dollars pour une minute. Voilà tout. Le gouvernement Holt a fait grand cas de la nomination d'une ministre des Aînés, mais qu'a réellement accompli cette ministre? Elle a élaboré une stratégie pour les personnes âgées, qui est insuffisante et qui reporte tout après le présent mandat. Elle n'a pas tenu sa promesse d'augmenter l'allocation vestimentaire et de menues dépenses. Elle a ajouté une minute aux heures de soins, une mesure qui n'entrera en vigueur qu'en janvier 2027. Les personnes âgées devront attendre l'année prochaine pour bénéficier de cette minute additionnelle. Pourtant, sur sa page Facebook, la ministre s'est réjouie du fait que le gouvernement a annoncé un investissement de 1,5 million de dollars dans les arts et la culture. La ministre devrait se battre pour obtenir davantage de fonds pour les personnes âgées. La première ministre approuve-t-elle le choix de sa ministre des Aînés de se réjouir du financement accordé aux arts et à la culture alors qu'elle ne parvient pas à répondre à la crise qui frappe le système de soins aux personnes âgées? Merci, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie encore une fois le député du côté de l'opposition de sa question. Elle me permettra de donner davantage de renseignements sur le sujet que vous avez soulevé.

Nous reconnaissons certainement qu'il reste toujours beaucoup de travail à faire en ce qui concerne les heures de soins. Selon nous, l'investissement prévu pour l'exercice 2026-2027 représente un premier pas dans la bonne direction. Il montre que nous y accordons toujours la priorité, malgré les décisions difficiles qui doivent être prises au cours d'un exercice financier.

L'augmentation du nombre d'heures de soins fournis dans les foyers de soins fait l'objet d'un processus pluriannuel. Nous continuerons à travailler avec divers partenaires pour que le personnel reçoive les meilleurs outils pour faire son travail auprès de nos personnes âgées. Merci beaucoup de la question.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : On répète des platitudes vagues, comme d'habitude. On nous sert du bla bla bla, mais rien de concret. Dans d'autres provinces, les gouvernements ont pris des mesures pour que le nombre d'heures de soins atteigne la norme nationale recommandée pour les soins de longue durée au Canada, soit 4,1 heures de soins directs par pensionnaire par jour. La norme, établie par l'Organisation des normes de santé, vise à ce que les pensionnaires bénéficient d'une attention directe adéquate de la part du personnel infirmier immatriculé, du personnel infirmier auxiliaire autorisé et des préposés aux services de soutien à la personne.

Au Nouveau-Brunswick, 3,1 heures de soins directs sont actuellement fournies. L'Ontario s'est engagé à fournir 4 heures de soins par jour et a inscrit le tout dans la loi. La Nouvelle-Écosse a pour mandat d'atteindre 4,1 heures de soins par jour, tandis que, au Nouveau-Brunswick, la loi prévoit 3,2 heures de soins par pensionnaire et par jour. Il s'agit de l'un des pires bilans du pays. Les personnes âgées perdent de plus en plus de terrain. La première ministre s'engagera-t-elle à établir un mandat, assorti d'échéanciers, afin de fournir à nos personnes âgées les soins dont elles ont besoin et qu'elles méritent, au lieu de se contenter de vagues déclarations?

Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie encore une fois le député d'en face de sa question au sujet des heures de soins.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Comme je l'ai mentionné plus tôt, bien que l'investissement annoncé ne fût peut-être pas nécessairement ce qui était attendu, il constituait l'une des premières étapes pour atteindre l'objectif que nous visons.

En même temps, je souhaite souligner tout le travail que fait actuellement le personnel des foyers de soins. Je tente de visiter chacun des foyers de soins. J'ai eu l'occasion de me rendre un peu partout dans la province pour tenir des discussions et faire des échanges. J'ai aussi eu l'occasion de discuter avec nos divers partenaires, dont l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick. Nous voulons vraiment travailler en étroite collaboration avec nos partenaires pour franchir les étapes et atteindre finalement nos objectifs prioritaires. Comme je l'ai mentionné plus tôt, malgré les décisions difficiles, nous travaillerons tous ensemble aux prochaines étapes. Merci beaucoup.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà un déficit qui est entièrement attribuable aux gens d'en face, Madame la présidente. Le 26 mars, lors d'une mêlée de presse, la première ministre s'est engagée, dans le prochain budget du gouvernement, à augmenter de 0,1 heure le temps consacré aux soins directs, mais uniquement si la situation financière le permettait. À un tel rythme, il faudra 10 ans pour atteindre la cible de 4,1 heures de soins directs, et encore, seulement si les finances le permettent. Une fois de plus, la première ministre reste évasive et présente les soins aux personnes âgées comme une possibilité conditionnelle —, comme une préoccupation secondaire. Pourquoi assortit-elle de conditions financières l'aide destinée aux personnes âgées les plus vulnérables de notre province? Ferait-elle la même chose à n'importe quel autre groupe de personnes? Eh bien, nous connaissons la réponse à cette question, et c'est oui. Le gouvernement a gaspillé une année entière sans aucune planification, et une fois de plus, il n'a aucun plan d'action pour agir dès maintenant. Au rythme où va le gouvernement actuel, le secteur prendra de plus en plus de retard. La première ministre s'engagera-t-elle à définir un mandat, assorti d'échéanciers, afin de fournir à nos personnes âgées dès maintenant les soins dont elles ont besoin et qu'elles méritent? Les personnes âgées, leurs familles et les gens du secteur suivent le dossier de près. Choisissez vos prochains mots avec soin.

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député du côté de l'opposition de sa question. Comme je l'ai mentionné au début de notre discussion, nous plaçons vraiment nos personnes âgées au centre de chacune de nos mesures. Nous sommes aussi capables de reconnaître tout le travail que fait le personnel dans nos foyers de soins.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Voilà les raisons pour lesquelles nous continuons notre collaboration et nos échanges. J'ai justement eu une conversation la semaine dernière avec le président de l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick pour discuter des façons d'atteindre notre objectif.

Comme je l'ai mentionné, nos personnes âgées sont au centre des mesures. Les services que nous leur fournissons sont aussi au centre des mesures. Nous continuerons donc à travailler en collaboration avec nos partenaires. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il s'agit vraiment d'une bonne première étape dans la bonne direction. Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. Le rapport du défenseur intitulé *Quand le système est fatal* met en lumière un échec déchirant. Une femme âgée atteinte de démence a quitté de son foyer de soins à 12 reprises. Malgré tous les signes avant-coureurs qui avaient été documentés, malgré toutes les préoccupations exprimées par le personnel qui avaient été prises en note sans considération politique, et malgré les évaluations médicales qui confirmaient que la femme avait besoin d'un niveau de soins plus élevé, le système n'a pris aucune mesure d'urgence. Les politiques ont été respectées et les formules ont été signées, mais un décès évitable est survenu alors que la femme figurait sur une liste d'attente depuis plus d'un an. Il ne s'agit pas d'une tragédie isolée. Il s'agit d'un système qui semble accorder la priorité aux procédures plutôt qu'à la personne. Voici mes questions pour la ministre des Aînés : Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à mettre en oeuvre chacune des recommandations du rapport *Quand le système est fatal*, et la ministre fournira-t-elle à la Chambre un échéancier clair et public indiquant à quel moment chacune des recommandations sera pleinement mise en oeuvre?

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie la députée du côté de l'opposition de sa question, qui me permet encore une fois de revenir sur l'histoire malheureuse d'Alice qui figure dans le rapport du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés. Nous avons déjà donné certaines réponses quant aux recommandations. Nous appuyons chacune des recommandations. Il est important de le mentionner. Merci de me permettre d'amplifier la voix de nos personnes âgées.

Nous pouvons aussi voir tout le travail fait au quotidien pour assurer à chaque personne âgée les meilleurs soins aux meilleurs endroits. Pour atteindre notre objectif, il faut certainement travailler selon une perspective de leadership partagé à 360 degrés. C'est-à-dire que l'ensemble des partenaires peuvent travailler en étroite collaboration. Vous jouez un rôle, et nous avons aussi un rôle à jouer pour que chaque personne âgée se sente en sécurité.



Questions orales

Ce matin, j'ai participé à la marche de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. J'étais là plus tôt pour affirmer que nous sommes à l'écoute et prêts à reconnaître la voix de nos personnes âgées. Merci.

[Traduction]

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : L'une des conclusions les plus accablantes du rapport *Quand le système est fatal* est le fait que le danger que courait la personne âgée vulnérable était parfaitement connu. Les travailleurs de première ligne, qui, soit dit en passant, ne sont pas des personnes nommées pour des raisons politiques, ont montré qu'elle avait besoin d'un niveau de soins plus élevé, mais aucun mécanisme ne permettait de faire avancer son dossier en priorité ou d'assurer sa protection.

Le défenseur a indiqué très clairement que le système manquait à la fois de souplesse et d'urgence lorsque des personnes âgées sont manifestement exposées à un risque de préjudices graves.

Je pose la question suivante à la ministre : Combien de personnes âgées qui résident actuellement dans un foyer de soins spéciaux ou qui attendent d'être placées dans un établissement ont été désignées comme étant à risque élevé? Combien d'entre elles sont susceptibles d'errer ou de quitter les lieux sans autorisation? Quelles mesures immédiates et concrètes le gouvernement prend-il actuellement pour accorder la priorité aux personnes en question et les protéger avant qu'un autre décès évitable ne survienne? Y aura-t-il d'autres personnes, comme Alice, qui seront à la merci du système?

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Merci encore une fois à la députée de l'opposition de sa question. Je vais répondre à la dernière partie de sa question. Je vais mentionner que nous ne voulons aucunement qu'une autre personne âgée décède dans de telles circonstances. C'est la chose la plus importante à mentionner. Nous sommes vraiment attristés par la situation d'Alice.

Ce que nous pouvons dire aussi en ce qui concerne le rapport, c'est que nous reconnaissons vraiment l'importance du travail qui a été fait par le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés et nous saluons vraiment son engagement à défendre les droits des personnes âgées vulnérables. Nous joignons notre voix à celle du défenseur. J'ai eu l'occasion de le rencontrer à quelques reprises au cours des dernières semaines pour savoir comment nous pourrions travailler ensemble afin d'assurer la sécurité de nos personnes âgées.

Ce que nous faisons aussi, et je vais en donner un exemple, c'est que nous menons un sondage dans l'ensemble des foyers de soins pour vérifier la sécurité et ce que nous pouvons faire dans le dossier. Merci beaucoup, Madame la présidente.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Eh bien, j'espère que les conclusions seront prises en compte lorsque viendra le temps d'examiner le tout en comité. La leçon à tirer du rapport *Quand le système est fatal* est très claire. Notre système de soins de longue durée est si ralenti par les listes d'attente, la paperasse, les fardeaux administratifs et les processus bureaucratiques qu'il a perdu de vue les êtres humains qu'il est censé protéger.

Des familles de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ont lu le rapport. Elles se demandent : Bon sang, mes proches atteints de démence seront-ils les prochains? Dois-je me préoccuper de la possibilité que ma mère ou mon père s'éloignent de leur logement et se perdent?

La sympathie ne suffit plus. Ma question pour la ministre du Développement social est la suivante : Combien de nouveaux fonds, de membres additionnels du personnel et de lits de soins de longue durée le gouvernement actuel annoncera-t-il cette année pour réduire de façon considérable les temps d'attente et veiller à ce que les personnes âgées reçoivent des soins d'un niveau adéquat lorsqu'ils en ont besoin et non après qu'une crise a déjà eu lieu?

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable des Femmes et de l'Équité des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie la députée de l'opposition de sa question. Comme je l'ai mentionné, nous appuyons vraiment l'ensemble des recommandations. C'est la raison pour laquelle nous travaillons en étroite collaboration avec les personnes qui travaillent de très près avec les personnes âgées.

Il n'y a pas mieux que les personnes âgées pour nous raconter leur histoire et leur situation. Il est de notre devoir de leur fournir les ressources nécessaires lorsqu'elles en ont besoin pour assurer leur sécurité. C'est la raison pour laquelle j'ai parcouru la province. J'ai examiné les milieux. J'ai discuté avec les partenaires, les familles, les aidants naturels, les bénévoles et toutes les personnes possible pour être à l'écoute de nos personnes âgées et voir ce dont elles ont besoin pour vieillir en santé.

Nous savons qu'il est essentiel d'établir des mesures claires et efficaces pour communiquer. Nous avons parlé des intervenants de première ligne ; nous serons là aussi pour les appuyer et entendre leurs besoins. Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

IA

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, des milliardaires de l'industrie technologique, comme Sam Altman, Elon Musk et Peter Thiel, ont lancé l'intelligence artificielle dans le monde et dans la vie de nos enfants. M. Altman a dit que



Questions orales

ChatGPT peut mentir et affirmer en toute confiance que des choses sont des faits, même si elles sont inventées. Il qualifie la situation de problème d'hallucination.

Madame la présidente, les milliardaires de l'industrie technologique sont préoccupés par le pouvoir et cherchent à assurer leur immortalité dans le nuage ou sur Mars, selon ce qui arrivera en premier. Je ne peux pas inventer une telle chose. Ce sont les paroles des personnes en question. Elles ne se soucient ni de nous ni de nos enfants. Elles se soucient d'elles-mêmes. En fait, elles tiennent leurs enfants à l'écart de la technologie qu'elles ont aidé à créer. Peter Thiel permet à ses enfants d'utiliser des écrans, pour une raison quelconque, pendant une heure et demie par semaine.

Madame la présidente, il est temps que le gouvernement actuel agisse et s'attaque au problème. La première ministre confirmera-t-elle...

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Madame la présidente, nous sommes d'accord avec le député d'en face et nous entendons les mêmes préoccupations de la part des éducateurs, des parents et des professionnels de la santé pédiatrique. Les experts en développement de l'enfant soulèvent des préoccupations à l'égard de l'incidence négative mesurable que la technologie et les réseaux sociaux ont sur la santé mentale, le développement et le bien-être des jeunes. La recherche montre que les réseaux sociaux contribuent à accroître l'anxiété, la dépression et les comportements d'automutilation chez les adolescents, surtout chez les filles âgées de 10 à 14 ans.

Notre gouvernement a demandé au gouvernement fédéral d'instaurer une interdiction des réseaux sociaux en fixant l'âge d'utilisation minimal à 16 ans. Nous avons également exhorté le gouvernement à interdire la publicité ciblée destinée aux mineurs et à limiter les fils de contenu alimenté par des algorithmes pour les mineurs. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est disposé à mettre en place des outils et à prendre des mesures législatives dans notre province pour protéger les enfants et les jeunes en ligne, et nous avons demandé au gouvernement fédéral de faire de même.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Eh bien, Madame la présidente, parlons de l'IA, puisque c'est le sujet que j'abordais. Les recherches montrent que l'utilisation de l'IA peut nuire au développement cognitif des enfants. Pourtant, le gouvernement actuel permet l'utilisation de l'IA dans nos écoles, avec supervision dans les premières années d'école et moins de supervision dans les niveaux supérieurs. Certains gouvernements commencent enfin à remettre en question les objectifs poursuivis par des personnes comme Sam Altman et Elon Musk à l'égard de nos enfants. Le premier ministre du Manitoba, Wab Kinew, a annoncé que sa province interdira aux jeunes de moins de 16 ans l'accès aux agents conversationnels d'IA. Compte tenu des preuves qui s'accumulent, la première ministre confirmera-t-elle qu'elle a l'intention de se joindre au premier ministre Wab Kinew pour interdire aux enfants l'accès aux agents conversationnels d'IA?

Questions orales

[Original]

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Notre gouvernement est tout à fait du même avis. Nous voyons que les chercheurs, les parents et les médecins sont tous d'accord sur les effets néfastes et mesurables que l'utilisation des technologies et des systèmes de réseaux sociaux, ainsi que leurs algorithmes et leurs outils, a sur nos enfants, comme le député d'en face l'a mentionné. Ils nuisent à nos enfants, à leur santé mentale et à leur bien-être. L'utilisation de ces outils peut notamment provoquer de l'anxiété et d'autres problèmes chez nos jeunes.

Voilà pourquoi notre gouvernement a demandé au gouvernement fédéral d'agir à l'échelle nationale pour éviter que les jeunes de 16 ans et moins utilisent ces technologies. Notre gouvernement investit également dans l'éducation de nos jeunes. Je peux vous donner un exemple personnel. Que ma plus jeune fille, qui n'a que huit ans, apprend-elle à l'école au sujet de l'IA? Elle apprend comment déterminer si une photo n'est pas réelle, c'est-à-dire si elle a été créée par l'IA. Nous préparons nos enfants afin de les protéger contre les...

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M. Weir (Riverview, PC) : Merci. Madame la présidente, ma question s'adresse au ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances. La semaine dernière, la collectivité de Moncton a été témoin d'une hausse marquée de cas de surdoses liées à un approvisionnement de drogues toxiques qui comprenait du fentanyl mélangé à d'autres substances. En seulement 72 heures, les intervenants d'urgence ont pris en charge au moins 65 cas soupçonnés de surdose, et des parties prenantes indiquent qu'il y a eu 200 appels au cours des deux dernières semaines. C'est largement au-dessus de la normale.

En même temps, des pressions énormes s'exercent sur nos hôpitaux. Nous avons entendu dire que, dans les services des urgences, les patients classés au niveau 3 à l'étape du triage attendaient plus de 16 heures pour être vus. Voilà qui exerce une énorme pression sur les patients, les membres de leur famille et le personnel de santé de première ligne.

Les policiers, les travailleurs paramédicaux et les organisateurs communautaires manquent tous de ressources pour composer avec la hausse de l'approvisionnement de drogues dangereuses dans nos collectivités. Madame la présidente, compte tenu de la gravité de la situation, à quel moment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils s'attendre à ce que le gouvernement remplisse sa promesse de créer un poste de défenseur des personnes aux prises avec des troubles de santé mentale et de dépendance? Merci.

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de sa question. Nous sommes



Questions orales

grandement préoccupés par la soudaine augmentation du nombre de cas de surdose que nous avons constatée la semaine dernière et qui se poursuit. Nos pensées vont aux familles éprouvées, aux personnes itinérantes touchées et aux travailleurs de première ligne qui travaillent à remédier à la situation.

Madame la présidente, nous collaborons étroitement avec nos partenaires, notamment le ministère de la Santé, le ministère du Développement social et des organismes sans but lucratif qui travaillent en première ligne, sur le terrain, pour mieux saisir la situation. J'ai moi-même passé du temps à Ensemble, à Moncton, samedi dernier en avant-midi.

J'ai passé du temps dans la cour arrière à parler à des membres du personnel et à des usagers des services pour mieux comprendre ce qui se passait et pour offrir mon soutien. Nous poursuivrons le dialogue avec les personnes concernées. Nous encourageons les gens à vérifier la qualité de leur drogue à Ensemble et à utiliser les services qui y sont offerts. Ils peuvent utiliser le site de prévention des surdoses. Afin d'assurer leur sécurité, les gens peuvent consommer leurs substances en la présence d'autres personnes. Nous continuerons...

M. Weir (Riverview, PC) : Madame la présidente, par votre entremise, je dirais au député d'en face qu'il est bien qu'il se soucie de la situation, mais que là n'est pas la question. Nous savons que le gouvernement s'est engagé à améliorer l'accès aux services de santé mentale et à accroître la reddition de comptes au sein du système, notamment par la prise de mesures visant à réduire les temps d'attente et à mieux soutenir les gens du Nouveau-Brunswick en situation de crise. La nomination d'un défenseur des personnes aux prises avec des troubles de santé mentale et de dépendance faisait partie de l'engagement pris. C'est une personne qui pourrait aider les patients et les familles à s'y retrouver dans le système et veiller à ce que les préoccupations soulevées soient entendues. À un moment où des collectivités comme Moncton sont aux prises avec une série de surdoses et des pressions croissantes sur les services, une telle surveillance et un tel soutien sont nécessaires.

Madame la présidente, le ministre préciserait-il à la Chambre à quel moment le poste de défenseur sera créé? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci au député de l'opposition de la question. Nous reconnaissons, de ce côté-ci de la Chambre, Madame la présidente, que les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale ou de dépendances ont besoin d'une voix forte indépendante qui agira comme leur champion ou leur défenseur au sein du système.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Voilà exactement pourquoi nous nous sommes engagés à créer un poste de défenseur en matière de santé mentale. Nous militons pour la création de ce poste lorsque nous siégeons du côté de l'opposition. Nous nous sommes engagés à le créer dans notre plateforme électorale. Nous nous étions engagés à le faire au cours de la session en cours. De toute évidence, nous n'avons pas encore déposé de projet de loi à cet égard et nous sommes conscients que le processus prend plus longtemps que prévu. Nous examinons les mesures législatives qui concernent l'Ombud et celles qui concernent le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés afin d'éviter tout chevauchement. Le défenseur a déjà compétence sur les adultes vulnérables ; il est donc très important que nous fassions bien les choses. Le tout prend un peu plus longtemps que nous l'espérions, mais je suis résolu à créer le poste au cours de l'année en cours. Nous mènerons la tâche à bien. Merci, Madame la présidente.

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est maintenant terminée.

